

AVIS

Enquêtes publiques



HAUT BUGEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LES COMMUNES D'APREMONT, ARBENT, BEARD-GEOVREISSIAT, BELLELDoux, BELLIGNAT, BOLOZON, BRENOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GEOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELON-GRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE

Par arrêté n°808/2023 du 23/10/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur les communes d'Apremont, Arpent, Beard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave

Le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'Apremont, Arpent, Beard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave est soumis à enquête publique :

Du lundi 13 novembre 2023 à 08h00 au mardi 12 décembre 2023 inclus à 18h00, soit pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture des mairies

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la décision de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte pas d'avis de l'Autorité Environnementale. Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

* Commissaire enquêteur : Monsieur PICHON Alain

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

* Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr

* Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

* Aux jours et heures d'ouverture des mairies

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Apremont, Arpent, Bellignat, Brénod, Ceignes, Dortan, Echallon, Izenave, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Montréal la Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Oyonnax, Saint Martin du Fresne, Samognat, Sonthonnax la Montagne, Vieu-d'Izenave lors des permanences suivantes :

* Le mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 10h00 en mairie de Montréal la Cluse

* Le mardi 14 novembre 2023 de 10h15 à 11h15 en mairie de Nantua (commune rattachée : Les Neyrolles)

* Le mardi 14 novembre 2023 de 14h00 à 15h00 en mairie d'Arpent

* Le mardi 14 novembre 2023 de 15h15 à 16h15 en mairie de Bellignat (communes rattachées : Géovreisset, Martignat, Groissiat)

* Le lundi 20 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie de Dortan

* Le lundi 20 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie de Samognat (commune rattachée : Matafelon-Granges)

* Le lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 en mairie d'Oyonnax

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie du Poizat Lallayriat

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie d'Apremont (commune rattachée : Charix)

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 11h30 à 12h15 en mairie d'Echallon (commune rattachée : Belleldoux)

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie de Sonthonnax la Montagne (commune rattachée : Bolozon)

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 15h15 à 16h00 en mairie de Nurieux Volognat (communes rattachées : Brion, Port)

* Le jeudi 23 novembre 2023 de 16h15 à 17h15 en mairie d'Izernore (commune rattachée : Beard Géovreissiat)

* Le vendredi 1er décembre 2023 de 08h15 à 09h00 en mairie de Ceignes (communes rattachées : Leyssard, Peyriat)

* Le vendredi 1er décembre 2023 de 09h30 à 10h15 en mairie

de Saint Martin du Fresne (communes rattachées : Maillat, Chevillard, Condamine)

* Le vendredi 1er décembre 2023 de 10h45 à 11h30 en mairie de Brénod

* Le vendredi 1er décembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie d'Izenave (commune rattachée : Lantenay)

* Le vendredi 1er décembre 2023 de 15h00 à 15h45 en mairie de Vieu-d'Izenave (commune rattachée : Outriaz)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

* Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture des mairies

* Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4962>

* Par voie postale, adressé à Monsieur Alain PICHON commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX

* Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-4962@registre-dematerialise.fr

* Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Apremont, Arpent, Beard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

374128400

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



GRAND BOURG HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
16 Avenue Maginot
CS 31001
01009 BOURG-EN-BRESSE
CEDEX

MARCHE DE TRAVAUX
2023-20 Réfection de charpente couverture zinguerie

Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 12 HEURES

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 26/10/2023

Identification de l'organisme qui passe le marché : GRAND BOURG HABITAT - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, représenté par son Directeur Général par Intérim, Monsieur Thierry MERAT.

16, avenue Maginot CS 3100101009 BOURG EN BRESSE Cedex Siret 270100035 00012

Téléphone 04 74 21 20 20

Site internet : www.grandbourghabitat.com

Objet et décomposition de la consultation

Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la réfection de charpente couverture et zinguerie sur plusieurs sites de Grand Bourg

Habitat.

Lieu d'exécution ou de livraison : 118 Bd Victor Hugo à Bourg-en-Bresse / 21 Rue Charles Jarrin à Bourg-en-Bresse / 40 Route du Colombier 01160 Saint-Martin du Mont / 545 Chemin de Pommier 01160 Saint-Martin du Mont

Décomposition de la consultation :

La présente consultation est allotie en 4 lots :

N° lot	Désignation du lot
1	Charpente Couverture Zinguerie - 18 Bd Victor Hugo à Bourg-en-Bresse
2	Charpente Couverture Zinguerie - 21 Rue Charles Jarrin à Bourg-en-Bresse
3	Charpente Couverture Zinguerie - 40 Route du Colombier 01160 Saint-Martin du Mont
4	Charpente Couverture Zinguerie - 545 Chemin de Pommier 01160 Saint-Martin du Mont

Mode de passation La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

Visite des lieux Les candidats peuvent effectuer une visite des lieux d'exécution du marché avant de remettre une offre. Les modalités de réalisation de la visite sont définies à l'article 3.2 du Règlement de Consultation.

Renseignements et justificatifs à produire Le candidat devra fournir les documents mentionnés dans le Règlement de consultation.

Durée du marché et délais d'exécution Le marché débute à compter de sa notification pour une durée de 5 mois et prend effet à compter de la date fixée par l'OS de démarrage de la période de préparation de 3 semaines. La Garantie de Parfaitement Achèvement (G.P.A.) débutera à compter de la réception des travaux pour une durée de 1 an.

Le délai d'exécution des prestations est de 1 mois par lot. La date prévisionnelle de début des travaux est prévue au 1er janvier 2024.

Langue L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française.

Unité monétaire Le marché sera conclu dans l'unité monétaire Euro.

Délai de validité des offres Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Remise du dossier Par voie électronique uniquement

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site www.achatpublic.com

Aucune demande d'envoi du dossier sur support papier ou physique électronique n'est autorisée.

Financement Les prestations seront financées sur les budgets de GRAND BOURG HABITAT.

Critères de sélection des offres Les critères de sélection des offres sont mentionnés dans l'article 7.1 du Règlement de consultation.

Renseignements Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le vendredi 10 novembre 2023 à 12h00, une demande sur la rubrique dédiée sur la plateforme www.achatpublic.com

Recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin - 69003 LYON

TEL. 04 87 63 50 00

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

URL : <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

Date limite de réception des offres : VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 à 12h00

374620200

Avis d'appel à la concurrence

HYDRO NEUVILLE-SUR-AIN SAS

Objet : Mise en concurrence pour trouver un prestataire pour assurer certaines prestations d'exploitation et de maintenance (dépannage, chargé d'exploitation, maintenance électrique) de la centrale d'Hydro Neuville sur Ain du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Remise des dossiers au plus tard le lundi 27 novembre 2023 à 17h00 par courrier électronique à hydro_neuville@orange.fr

Coordonnées d'obtention du dossier de consultation :

mail : hydro_neuville@orange.fr

Hydro Neuville-Sur-Ain - Centrale Electrique- La Craz - 349 rue Nicolas Aubry 01160 Hydro Neuville sur Ain.

Dominique Chouteau Tél : 07 63 36 98 66

374762800



Marchés publics
Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
legaleserv@ebraservices.fr

Pour tout conseil
03 83 59 09 58 alj@ebra.fr

Laetitia CAPOCCITTI : 06.50.65.21.97

La Voix de l'Ain

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Ain, le tarif 2022 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 0.183€ du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, de dissolution et liquidation ainsi que les procédures collectives.

Annonces administratives



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(article R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique
(décret 2018-1075 du 3 décembre 2018)

- 1. Identification de l'acheteur :**
 - Commune de SAINT DENIS EN BUGÉY
 - 29 Rue du Dr Charcot
 - 01500 SAINT DENIS EN BUGÉY
 - Tél. : 04 74 38 28 44
 - Mail: secretariat@mairie-stdenis.fr
 - SIRET: 210 103 453 000 10
 - Pouvoir adjudicateur :** Monsieur le Maire
 - Groupe de commandes :** NON
- 2. Communication :**
 - Moyens d'accès aux documents de la consultation
 - <https://voixdelain.e-marchespublics.com>
 - L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur :** oui
 - Renseignements complémentaires : <https://voixdelain.e-marchespublics.com>
 - Les offres sont transmises par voie électronique sur la plateforme suivante : <https://voixdelain.emarchespublics.com>
 - Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** NON
 - Nom du contact :** M LACROIX-INFRA-TECH
- 3. Procédure :**
 - Type de procédure :** marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la Commande Publique).
 - Condition de participation :** Garanties et capacités techniques et financières - Références professionnelles
 - Technique d'achat :** Sans objet
 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Celles fixées dans le règlement de consultation
 - Date limite de réception des offres :** VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 à 12h00
 - Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite
 - Réduction du nombre de candidats :** NON
 - Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) :** oui
 - L'acheteur exige la présentation de variantes :** non
 - Critères d'attribution :** Prix des prestations : 60 % - Valeur technique : 30 % - Amélioration du délai : 10% (voir RC)
- 4. Identification du marché :**
 - Intitulé du marché :** AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE CURIE ET DE L'AVENUE SAINT-EXUPERY
 - CPV - Objet principal :** 45233140
 - Type de marché :** Travaux
 - Lieu principal d'exécution du marché :** Commune de SAINT DENIS EN BUGÉY
 - Durée du marché en mois :** 5 mois et 15 jours pour la période de préparation
 - La consultation comporte des tranches :** non
 - La consultation prévoit une réservation de toute ou partie du marché :** non
- 5. Lots :**
 - Marché alloti :** non
- 6. Informations complémentaires :**
 - Visite obligatoire :** préférable
 - Date prévisionnelle de commencement des travaux :** mi DECEMBRE 2023
 - Date d'envoi du présent avis à la publication :** VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

23125810

La Voix de l'Ain

LISEZ, CLIQUEZ SUR

WWW.LAVOIXDELAIN.FR

HAUT BUGÉY

AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LES COMMUNES D'APREMONT, ARBENT, BEARD-GÉOVREISSIAT, BELLEDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRÉNOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GÉOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELONGRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DUFRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE

Par arrêté n°808/2023 du 23/10/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'APREMONT, ARBENT, BEARD-GÉOVREISSIAT, BELLEDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRÉNOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GÉOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELONGRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE

Le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'APREMONT, ARBENT, BEARD-GÉOVREISSIAT, BELLEDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRÉNOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GÉOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELONGRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE est soumis à enquête publique :

Du lundi 13 novembre 2023 à 08h00 au mardi 12 décembre 2023 inclus à 18h00, soit pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture des mairies

Dossier d'enquête publique : Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la décision de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de LYON a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur PICHON Alain

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération :

www.hautbugey-agglomeration.fr

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- Aux jours et heures d'ouverture des mairies

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'APREMONT, ARBENT, BELLIGNAT, BRÉNOD, CEIGNES, DORTAN, ECHALLON, IZENAVE, IZERNORE, LE POIZAT-LALLEYRIAT, MONTREAL LA CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OYONNAX, SAINT MARTIN DU FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX LA MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE lors des permanences suivantes :

- Le mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 10h00 en mairie de MONTREAL LA CLUSE

- Le mardi 14 novembre 2023 de 10h15 à 11h15 en mairie de NANTUA (commune rattachée : Les Neyrolles)

- Le mardi 14 novembre 2023 de 14h00 à 15h00 en mairie d'ARBENT

- Le mardi 14 novembre 2023 de 15h15 à 16h15 en mairie de BELLIGNAT (communes rattachées : GÉOVREISSET, MARTIGNAT, GROISSIAT)

- Le lundi 20 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie de DORTAN

- Le lundi 20 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie de SAMOGNAT (commune rattachée : MATAFELONGRANGES)

- Le lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 en mairie d'OYONNAX

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie du POIZAT LALLEYRIAT

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie d'APREMONT (commune rattachée : CHARIX)

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 11h30 à 12h15 en mairie d'ECHALLON (commune rattachée : BELLEDOUX)

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie de SONTTHONNAX la Montagne (commune rattachée : BOLOZON)

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 15h15 à 16h00 en mairie de NURIEUX VOLOGNAT (communes rattachées : BRION, PORT)

- Le jeudi 23 novembre 2023 de 16h15 à 17h15 en mairie d'IZERNORE (commune rattachée : BEARD GÉOVREISSIAT)

- Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 08h15 à 09h00 en mairie de CEIGNES (communes rattachées : LEYSSARD, PEYRIAT)

- Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 09h30 à 10h15 en mairie de SAINT MARTIN DU FRESNE (communes rattachées : MAILLAT, CHEVILLARD, CONDAMINE)

- Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 10h45 à 11h30 en mairie de BRÉNOD

- Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie d'IZENAVE (commune rattachée : LANTENAY)

- Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 15h00 à 15h45 en mairie de VIEU-D'IZENAVE (commune rattachée : OUTRIAZ)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture des mairies

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4962>

- Par voie postale, adressé à Monsieur Alain PICHON commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX

- Par message électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-4962@registre-dematerialise.fr

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'APREMONT, ARBENT, BEARD-GÉOVREISSIAT, BELLEDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRÉNOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GÉOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELONGRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

23125720

Vous aimez lire
La Voix de l'Ain

CHAQUE
VENDREDI

Pensez à vous abonner !

PREFECTURE DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme
et des Installations classées

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service protection et gestion de l'environnement
Unité Pilotage et Gestion

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

OBJET : COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
Projet de captage d'eau de «la Garine» destinée à la consommation humaine situé sur la commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS.

Enquête publique unique, regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et instauration des périmètres de protection sur les communes de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, BÉLIGNEUX, PÉROUGES et SAINT-JEAN-DE-NIOST du puits de captage de la Garine ;
- une enquête préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine au titre du code de la santé publique ;
- une enquête préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1^{er} du code de l'environnement, volet loi sur l'eau ;

Par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2023 le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et instauration des périmètres de protection du puits de captage de la Garine sur les communes de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, BÉLIGNEUX, PÉROUGES et SAINT-JEAN-DE-NIOST, une enquête préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1^{er} du code de l'environnement, volets loi sur l'eau et une enquête préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine.

A cet effet, les pièces des dossiers comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête unique sont déposés à la mairie de Saint-Maurice-de-Gourdans pendant 33 jours, du 13 novembre 2023 à 9h00 au 15 décembre 2023 à 16h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies précitées, consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Maurice-de-Gourdans, siège de l'enquête unique. Cet avis d'enquête sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : www.ain.gouv.fr. Le public peut consulter les dossiers en version numérisée et consigner ses observations sur le registre dématérialisé qui sera ouvert et clos automatiquement du lundi 13 novembre 2023 à partir de 9 heures au vendredi 15 décembre 2023 jusqu'à 16 heures, sur le site dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4868>

Par décision du 23 août 2023, la présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Pierre MICHEL, ingénieur du ministère de la transition écologique à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Gérard BLANCHET, cadre de la poste à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur, recevra les observations du public dans les mairies de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, BÉLIGNEUX, PÉROUGES et SAINT-JEAN-DE-NIOST selon le calendrier suivant :

- le lundi 13 novembre 2023, de 9 h 00 à 11 h 00 à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS,

- le vendredi 24 novembre 2023, de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de PÉROUGES

- le samedi 2 décembre 2023, de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de BÉLIGNEUX,

- le jeudi 7 décembre 2023, de 9 h 00 à 11 h 00, à la mairie de SAINT-JEAN-DE-NIOST,

- le vendredi 15 décembre 2023, de 14 h 00 à 16 h 00 à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

1 route de Lyon

01800 SAINT MAURICE DE GOURDANS

tél : 04 74 61 80 02

Au terme de l'enquête publique unique, la préfète de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et d'instauration des périmètres de protection du puits de captage de la Garine, prendre une décision d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1^{er} du code de l'environnement, volets loi sur l'eau et une décision d'autorisation pour le prélèvement et l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine, assortie de prescriptions ou une décision de refus motivée.

Le public pourra prendre connaissance du rapport unique et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des installations classées, à la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement (SPGE) ainsi que dans les mairies de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, BÉLIGNEUX, PÉROUGES et SAINT-JEAN-DE-NIOST pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités liées à l'instauration de servitudes «LES PERSONNES INTERESSEES, AUTRES QUE LES PROPRIETAIRES, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT, DANS UN DELAI D'UN MOIS A PARTIR DE LA DATE DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE DE CET AVIS, A DEFAUT DE QUOI ELLES SERONT DECHUES DE TOUS DROITS A INDEMNITE».

Les immeubles concernés sont situés sur le territoire des communes de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, BÉLIGNEUX, PÉROUGES et SAINT-JEAN-DE-NIOST et figurent sur l'état parcellaire déposé dans ces communes.

23123344

La Voix de l'Ain

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R.
Siège social : 18 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50
www.lavoixdelain.fr - courriel : redaction@voixdelain.fr

Associé

SOGEMEDIA

Président

Jean-Pierre de Kerraoul, Directeur général

Nicolas BERNARD

Corinne GARAY

Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr

Publicité nationale

Abonnement 1 an

Commission paritaire n° 0922 C 79933

ISSN : Éd. A - 2553-9477 / Éd. B - 2553-937 / Éd. C - 2554-0920 / Éd. D - 2554-0939 / Éd. E - 2742-3050 / Éd. F - 2780-3554

Impression édition Bresse : Digitaprint

Origine du papier : France

Taux de fibres recyclées : 100% Ecolabel européen du fournisseur sur ce papier n° FI/37/001 - Ptot 0,011 kg/t

Impression autres éditions : DIGITAPRINT - AVESNE-SUR-HELPE

Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCCG - Ptot 0,022

(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement)

